

Annexe 1re. Matières de la séance de mise à niveau telle que visée à l'article 2, alinéa deux

Le programme pour la partie connaissances et réflexion comme conducteur débutant visée à l'article 2, alinéa premier, 1°, comprend au moins les éléments suivants :

1. l'accueil des participants ;
2. l'introduction à la séance de mise à niveau ;
 - 2.1. l'objectif de la séance de mise à niveau ;
 - 2.2. la structure de la séance de mise à niveau ;
 - 2.3. le cadre (légal) pour la séance de mise à niveau ;
3. la connaissance mutuelle entre l'enseignant et les conducteurs débutants ;
4. la réflexion comme conducteur débutant ;
 - 4.1. la réflexion sur les compétences propres comme conducteur, basée sur les premières expériences de la circulation, avec une attention à la fois aux éléments positifs et aux points de travail ;
 - 4.2. la vision personnelle sur les connaissances, les compétences et l'attitude nécessaires pour conduire une voiture correctement et en toute sécurité (« Qu'est-ce qu'un bon conducteur ? ») ;
 - 4.3. la réflexion sur les causes possibles de l'insécurité routière et des accidents ;
 - 4.4. l'idée que son propre comportement est l'une des principales causes d'accidents de la route.

Le programme pour la partie connaissances et réflexion comme conducteur débutant visée à l'article 2, premier alinéa, 1°, doit comprendre, par sujet, au moins :

1. l'objectif ;
2. la méthode de travail ou la méthodique concrète utilisée ;
3. l'approche concrète ;
4. le timing ;
5. la vision sous-jacente, l'approche et les points d'attention du sujet.

Le programme pour la partie exercices pratiques sur le terrain d'entraînement visée à l'article 2, alinéa premier, 2°, comprend au moins les sujets suivants :

1. Exercice d'arrêt (sol sec ou humide) :
 - 1.1. avoir un aperçu de la longueur de la distance d'arrêt ;
 - 1.2. effectuer l'exercice d'arrêt à différentes vitesses et s'assurer que la distance d'arrêt dépend de la vitesse à laquelle l'on roule ;
 - 1.3. comprendre le temps et la distance de réaction ;
 - 1.4. ressentir les forces qui agissent lors d'un arrêt d'urgence ;
 - 1.5. ressentir le fonctionnement de la ceinture ;
 - 1.6. sentir quand l'ABS fonctionne ;
 - 1.7. ressentir l'effet d'un matériau en vrac dans le véhicule.
2. Exercice de distraction (sol humide avec coefficient de frottement réduit) :
 - 2.1. ressentir les effets de la distraction sur la perception au volant ;
 - 2.2. ressentir les effets de la vitesse sur la perception au volant ;
 - 2.3. ressentir les effets de la distraction sur la capacité de réaction ;
 - 2.4. ressentir les effets de la vitesse sur la capacité de réaction.
3. Exercice de slalom avec des lunettes alcovision (sur un sol sec ou humide) :
 - 3.1. expérimenter l'influence de l'alcool sur la conduite à l'aide de lunettes alcovision de différentes gradations

Le scénario pour la partie exercices pratiques sur le terrain d'entraînement, visée à l'article 2, premier alinéa, 2°, doit comprendre, par sujet, au moins :

1. l'objectif ;
2. la méthode de travail ou la méthodique concrète utilisée ;
3. l'approche concrète ;
4. l'équipement et le matériel ;
5. le timing ;

6. la vision sous-jacente, l'approche et les points d'attention du sujet.

Le programme pour la partie discussion de groupe, visée à l'article 2, premier alinéa, 3°, comprend au moins les sujets suivants :

1. les comportements à risque au volant comme cause d'accidents de la route, et plus particulièrement l'influence de la vitesse, de l'alcool au volant, de la distraction et de la fatigue sur :
 - 1.1. l'attention, la concentration et le temps de réaction ;
 - 1.2. la capacité de réfléchir et d'évaluer les situations de circulation ;
 - 1.3. la perception, le champ de vision et l'observation des autres sur la route ;
 - 1.4. l'appétit pour le risque, l'estime de soi et l'influence d'émotions amplifiées ;
 - 1.5. le contrôle du corps ;
 - 1.6. la physique et les forces dans un accident de la route ;
 - 1.7. les règles de base en cas d'accidents
2. encourager la conduite sécuritaire :
 - 2.1. l'anticipation dans la conduite ;
 - 2.2. la connaissance des situations routières ;
 - 2.3. l'utilisation de systèmes de sécurité ;
3. encourager les conducteurs débutants à réfléchir et à adopter une attitude de sécurité routière :
 - 3.1. les forces et les faiblesses en tant que conducteur ;
 - 3.2. les valeurs, les normes et les choix du conducteur ;
 - 3.2.1. la sélection de l'itinéraire ou du mode de déplacement ;
 - 3.2.2. l'aptitude professionnelle ;
 - 3.3. les éléments susceptibles d'influencer le comportement au volant :
 - 3.3.1. les motifs émotionnels des comportements à risque ;
 - 3.3.2. l'influence des autres ;
 - 3.4. la responsabilité sociale comme conducteur ;
 - 3.4.1. les conséquences d'un accident de la route pour les personnes concernées ;
 - 3.5. formuler une intention concrète en matière de sécurité routière.

La discussion de groupe s'appuie sur l'échange d'idées du volet connaissances et réflexion en tant que conducteur débutant, visé à l'article 2, alinéa premier, 1°, et part des expériences concrètes lors du volet exercices pratiques sur le terrain d'entraînement, visé à l'article 2, alinéa premier, 2°.

Le scénario pour la partie discussion de groupe, visée à l'article 2, alinéa premier, 3°, doit comprendre, par sujet, au moins :

1. l'objectif ;
2. la méthode de travail ou la méthodique concrète utilisée ;
3. l'approche concrète ;
4. le timing ;
5. la vision sous-jacente, l'approche et les points d'attention du sujet.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement flamand du 28 septembre 2018 relatif à la séance de mise à niveau dans le cadre de la formation à la conduite catégorie B.

Bruxelles, le 28 septembre 2018

Le Ministre-Président du Gouvernement flamand,

Geert BOURGEOIS

Le Ministre flamand de la Mobilité, des Travaux publics, de la Périphérie flamande de Bruxelles, du
Tourisme et du Bien-être des Animaux,

Ben WEYTS